

Communiqué

Aux agriculteurs et détenteurs d'animaux : le recensement agricole arrive à grands pas !

Le recensement agricole annuel aura lieu du 4 février 2022 au 1^{er} mars 2022, sous la houlette de Grangeneuve. Les exploitants agricoles, ainsi que tous les détenteurs de bovins, chevaux, porcs, ovins, caprins, daims et cerfs rouges détenus en enclos, lamas, alpagas, volaille et abeilles, de même que les pisciculteurs professionnels, sont tenus de mettre à jour leurs données.

L'objectif de ce recensement est, entre autre, de recenser tous les animaux qui doivent être assurés contre le risque des épizooties auprès de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente, Sanima et de lutter plus efficacement contre les maladies animales. Les autorités compétentes doivent avoir une vision globale et savoir quels animaux sont gardés dans quel lieu de détention. Sont également soumis à l'assurance obligatoire les animaux des espèces énumérées précédemment détenus à titre de hobby ou en tant qu'animaux de compagnie.

Les agriculteurs et les détenteurs d'animaux concernés recevront les informations concernant l'ouverture du recensement par e-Mail. L'accès à l'application GELAN se fera comme d'habitude via le portail www.agate.ch.

Si vous avez besoin d'aide pour le recensement, veuillez-vous annoncer à votre préposé local. Les nouveaux détenteurs s'annoncent directement auprès du secteur paiements directs de Grangeneuve.